

PARTIE 2

PROJET

D'AMENAGEMENT ET

DE DEVELOPPEMENT

DURABLE

Article L.122-1-3 du Code de l'urbanisme

Le projet d'aménagement et de développement durable fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie le périmètre d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territoriale prend en compte la charte de développement du pays.

Partie 2-Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PARTIE 2	133	5.2 Développer l'activité commerciale dans le respect des équilibres en place.....	164
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	133	5.3 Accompagner la tertiarisation du territoire	165
Le projet du SCoT du Cambrésis : 3 objectifs majeurs.	139	5.4 Faire du tourisme un nouvel axe de développement économique	165
1 Maintenir et renforcer les grands équilibres du Cambrésis.....	141	5.5 Développer l'accès au numérique haut et très haut débit des territoires.....	166
1.1 Assurer le positionnement stratégique du Cambrésis dans la Région Nord Pas de Calais	142	5.6 Améliorer la santé de la population.....	166
1.2 Renforcer l'armature urbaine cambrésienne.....	144	5.7 Développer l'offre de loisirs.....	166
1.3 Maintenir les grands équilibres entre les espaces	146		
2 Préserver l'avenir et améliorer le cadre de vie des habitants.....	147		
2.1 Protéger et étendre les espaces naturels	148		
2.2 Protéger le patrimoine bâti, les paysages et mettre en valeur les entrées de villes.	149		
2.3 Maîtriser l'énergie et développer des sources renouvelables.....	149		
2.4 Protéger la ressource en eau	149		
2.5 Prévenir les risques, les nuisances, et les pollutions.....	150		
2.6 Améliorer la gestion des déchets	150		
3 Adapter les modes de transport aux nouvelles réalités des déplacements.....	151		
3.1 Optimiser les réseaux routiers en place.....	152		
3.2 Développer les modes alternatifs.....	153		
3.3 Accompagner la réalisation des grands projets régionaux et nationaux.....	154		
4 Réunir les conditions d'un nouvel art d'habiter ensemble	157		
4.1 Garder et accueillir de nouvelles populations en augmentant le rythme de constructions neuves	158		
4.2 Diversifier la production de logements pour loger toutes les catégories de population.	158		
4.3 Limiter la consommation d'espace par un usage raisonné du foncier.	159		
4.4 Améliorer la qualité environnementale et énergétique des nouvelles opérations d'aménagement.....	160		
5 Mettre en place les nouvelles conditions d'un développement économique facteur d'emplois	161		
5.1 Mettre en œuvre une complémentarité à toutes les échelles du territoire	162		

Le projet du SCoT du Cambrésis : 3 objectifs majeurs.

Renouer avec une croissance mesurée de la population.

En 2009, le territoire du SCoT du Cambrésis compte environ 156 000 habitants. Après trois décennies de décroissance dues à un solde migratoire négatif, le dernier recensement montre une quasi stabilisation de la population.

A l'horizon 2030, le territoire du Pays du Cambrésis souhaite renouer avec une croissance démographique mesurée fixée à 5%. **Aussi, le SCoT d'ici à 2020 s'est fixé un objectif intermédiaire de 2,5% de croissance de sa population.** Ce scénario permet de revenir au niveau de population du territoire en 1990 et porte le nombre d'habitants à environ 159 500, soit une augmentation de 3 500 personnes. D'ici à 2030, l'objectif démographique revient à atteindre le niveau de population du territoire de 1982.

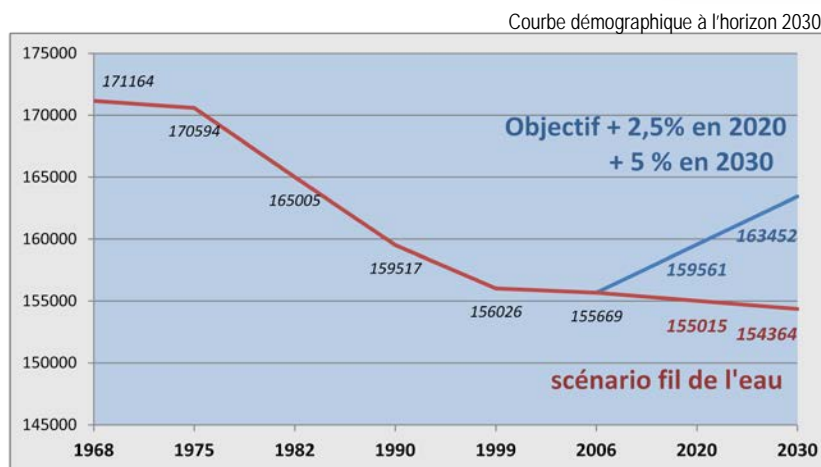
Avec l'ancrage d'un réel phénomène de vieillissement de la population actuelle du Cambrésis, l'objectif de croissance conduit à agir conjointement sur le solde naturel pour le conforter à environ 0,30% par an et sur le solde migratoire pour le réduire de -0,31% annuel à -0,10% annuel. Cette ambition nécessite un effort particulier du fait du départ programmé du personnel de la base aérienne 103.

Agir sur le solde naturel passe par le renforcement d'une politique spécifique en direction des populations les plus jeunes (à travers les logements adaptés, l'emploi, les services à la petite enfance, l'accès à la formation ...), mais également vers les personnes âgées (à travers les problématiques du logement, de l'accès aux soins, de la mobilité ...).

Agir sur le solde migratoire passe par un travail sur l'attractivité globale du territoire (à travers l'emploi, le logement, mais également la facilité de déplacement, la qualité des services, la valorisation du cadre de vie ...), permettant de garder les forces vives du territoire, et de capter de nouvelles populations.



source : G. Bonnel



Ramener le taux de chômage au niveau du taux national.

Au troisième trimestre 2009, la zone d'emploi du Cambrésis affiche un taux de chômage de 13,1%, en hausse de 2 points par rapport au 3ème trimestre 2008. Le taux régional et le taux national se situent respectivement à 12,6% et 9,1%.

L'emploi est au cœur du projet de SCoT.

L'action sur l'emploi ne se limite pas à la mise en cohérence des projets de zones d'activités à l'échelle du territoire et de ses franges immédiates. Il concerne également de multiples champs d'investigation, comme la préservation de l'activité agricole, le renforcement du tissu des petites entreprises au sein des villages qui offre une proximité du travail, l'accompagnement de la « tertiarisation » de l'économie régionale, la maîtrise des équilibres commerciaux, le développement soutenu de la mobilité interne et externe du territoire, la valorisation du cadre de vie comme vecteur d'attractivité, notamment touristique.

Aussi, le territoire du Pays du Cambrésis se fixe comme objectif de ramener le taux de chômage au niveau du taux national.

Cet objectif passe par le renforcement de la cohésion interne du territoire autour d'une stratégie commune et par de nouvelles coopérations avec les territoires voisins, comme pour la plateforme multimodale de Marquion ou le pôle d'excellence agro-alimentaire à conduire avec l'Arrageois. Des coopérations nouvelles seront également à créer ou renforcer en direction du Valenciennois, de l'Avesnois, du Douaisis, de l'Aisne et de la métropole lilloise.



Concevoir un développement durable du territoire.

La prise en compte des évolutions vers une dynamique prenant en compte l'équité sociale, l'efficacité économique et la préservation des ressources suppose une évolution des modes de faire et de concevoir le développement et l'aménagement du territoire afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des habitants du Cambrésis.

Aussi, la conception d'un développement qui permette aux générations présentes de satisfaire ses besoins sans compromettre les possibilités des générations futures d'accéder aux leurs est un fondement du projet de SCoT du Cambrésis.

Au regard de ces 3 objectifs majeurs, le projet de SCoT intègre de façon transversale dans l'ensemble des 5 axes suivant une vision durable de son développement intégrant à la fois la dimension économique, sociale et environnementale :

1. Maintenir et renforcer les grands équilibres
2. Préserver l'avenir et améliorer le cadre de vie
3. Réunir les conditions d'un nouvel art d'habiter ensemble
4. Mettre en place les conditions d'un développement économique facteur d'emplois
5. Adapter les modes de transport aux nouvelles réalités des déplacements

1 Maintenir et renforcer les grands équilibres du Cambrésis

Le Cambrésis est marqué par une histoire urbaine structurée par un grand nombre de bourgs centres assurant des fonctions de services et par une densité d'habitants le caractérisant comme un territoire à la fois urbain et rural. Aujourd'hui, l'agglomération de Cambrai, cœur économique du territoire, peut s'appuyer sur un maillage équilibré de « pôles » urbains. Tout ceci est affirmé dans la charte de Pays élaborée en 2003.

Le Cambrésis, territoire de la Région Nord Pas-de-Calais, est également à la croisée entre les territoires fortement urbanisés situés au Nord, au cœur duquel se développent l'aire métropolitaine lilloise et la Picardie, terre agricole marquée par une multipolarité urbaine (Amiens, Beauvais, Saint Quentin...).

C'est donc par un maintien et un renforcement des grands équilibres du Cambrésis dans une vision ouverte sur ses voisins et intra-territoriale que le territoire doit s'affirmer à l'horizon 2020 afin d'assurer un avenir à tous ces habitants.

Références à la Charte du Pays du Cambrésis

Réuni autour de sa charte, le Pays du Cambrésis a acté en décembre 2003 :

« L'intérêt d'un projet global à l'échelle du Cambrésis dont la finalité est un développement durable visant à promouvoir la complémentarité entre les espaces ruraux et les pôles urbains.

L'objectif est de faire du développement à partir d'une exploitation adéquate des ressources du Cambrésis, en favorisant les hommes et les initiatives. La réflexion et la coordination à l'échelle d'un territoire cohérent constituent une nécessité pour éviter une marginalisation du Cambrésis, dans le cadre du développement régional. »¹

Le maintien et le renforcement des grands équilibres du Cambrésis passent par 3 objectifs :

1. Assurer le positionnement stratégique du Cambrésis dans la Région Nord Pas de Calais
2. Renforcer l'armature urbaine Cambrésienne
3. Maintenir les grands équilibres entre les espaces

¹ Texte issu de la charte de Pays page 9

1.1 Assurer le positionnement stratégique du Cambrésis dans la Région Nord Pas de Calais

Le positionnement stratégique du territoire vis-à-vis du reste de la Région est un enjeu majeur afin que celui-ci puisse s'affirmer et contribuer pleinement et à son échelle à la dynamique régionale.

Pour cela, en premier lieu, le Cambrésis s'affiche sa volonté de **réunir les conditions d'un développement des pôles d'excellence agro-alimentaire et textile** dans lesquels le Cambrésis est connu et reconnu.

Avec la réalisation d'un grand projet d'infrastructure d'échelle européenne à deux pas de son territoire, le Cambrésis, possède une opportunité avec le **projet de Canal Seine Nord Europe qu'il convient d'accompagner** afin d'en retirer les potentiels attendus.

A cela il faut préciser que la fermeture annoncée de la base aérienne 103 aura un impact non négligeable sur la dynamique économique du territoire. Les élus souhaitent donc **accompagner la mutation annoncée de cette base** en en faisant un des pivots du redéploiement économique du territoire.

En ce qui concerne les mobilités externes au territoire, **l'accessibilité ferrée du Cambrésis est incontestablement à améliorer** notamment en direction d'Arras gare TGV (via Marquion et la future plateforme multimodale), et de Lille, capitale régionale (via Douai ou Valenciennes).

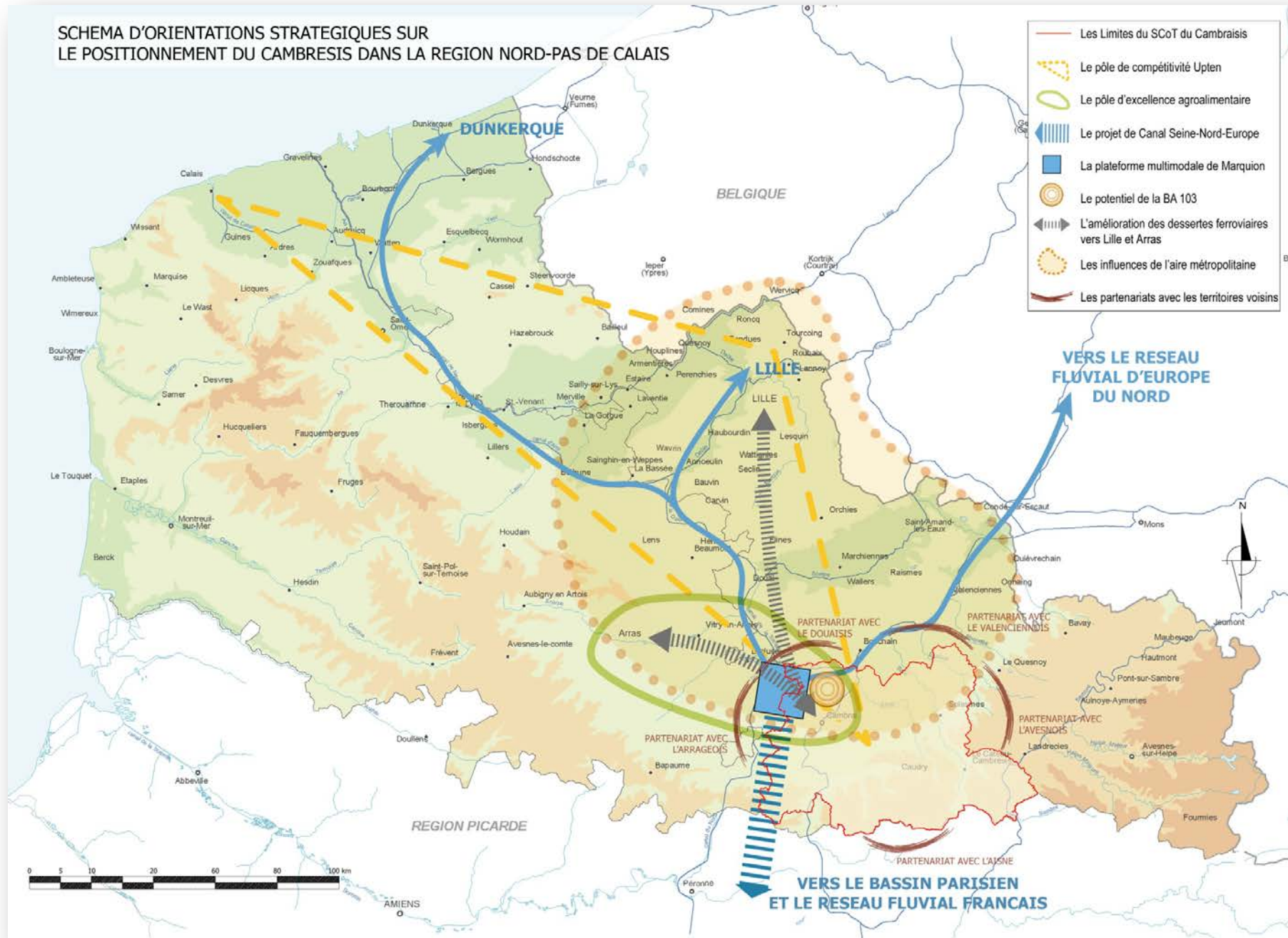
Le développement futur du Cambrésis passe par **un rapprochement avec les territoires voisins** que sont l'Arrageois et le Valenciennois mais également le

Saint-Quentinois, l'Avesnois et le Douaisis. De plus, le Pays du Cambrésis a l'ambition de s'associer pleinement à la dynamique autour de l'aire métropolitaine lilloise.



Le canal de St Quentin

source: Office du tourisme



1.2 Renforcer l'armature urbaine cambrésienne.

Le Cambrésis dispose d'une armature urbaine composée de villes et villages qui s'organisent en un réseau homogène et se répartissent à équidistance les uns des autres dessinant un maillage étoilé sur l'espace agricole. Cette armature est une force du territoire.

Malgré cela, le Cambrésis assiste depuis quelques années à la transformation de ce modèle par la perte de vitesse des centres urbains (-1 500 habitants entre 1999 et 2006), un développement de la périurbanisation.

Aussi, le territoire du Pays du Cambrésis se fixe comme ambition de **renforcer les centralités autour de « pôles de centralités »** déterminés, hiérarchisés et privilégiés pour un rééquilibrage entre le rural et l'urbain.

- Cambrai est le **pôle majeur du territoire**
- Caudry, le Cateau et Solesmes/Saint-Python **sont des pôles principaux**
- Iwuy, Avesnes les Aubert, Busigny-Marets, Bertry, Villers-Outréaux, Gouzeaucourt et Masnières-Marcoing-Rumilly **sont des pôles relais.**

Les pôles de Cambrai et de Caudry possèdent une couronne urbaine qui s'intègre dans ses pôles de centralités :

- La couronne urbaine de Cambrai se compose de : Escaudoeuvres, Neuville St Rémy, Proville, Raillencourt Ste Ollé, Tilloy les Cambrai.
- La couronne urbaine de Caudry se compose de : Beauvois en Cambrésis et Fontaine au Pire.

Ces pôles et leurs couronnes regroupent la majorité de la population et des équipements structurants tant économiques, commerciaux et



Cambrai

source: G. Bonnel

culturels. C'est notamment sur la base de ces pôles que l'armature en transport en communs sera structurée.

Le rééquilibrage démographique se fera en prenant en compte ces pôles afin de retrouver une répartition équilibrée de la population.

Il aura pour objectif de permettre le développement de l'emploi, le maintien des services et des commerces de proximité, le développement des déplacements alternatifs à la voiture ainsi que la gestion économe des ressources.

La terre agricole est de grande valeur dans le Cambrésis. Aussi, le développement démographique et économique nécessaire à l'atteinte des objectifs du SCoT intègre cet élément.

De plus, l'amélioration de l'accessibilité et le **renforcement des pôles gares est une des priorités**

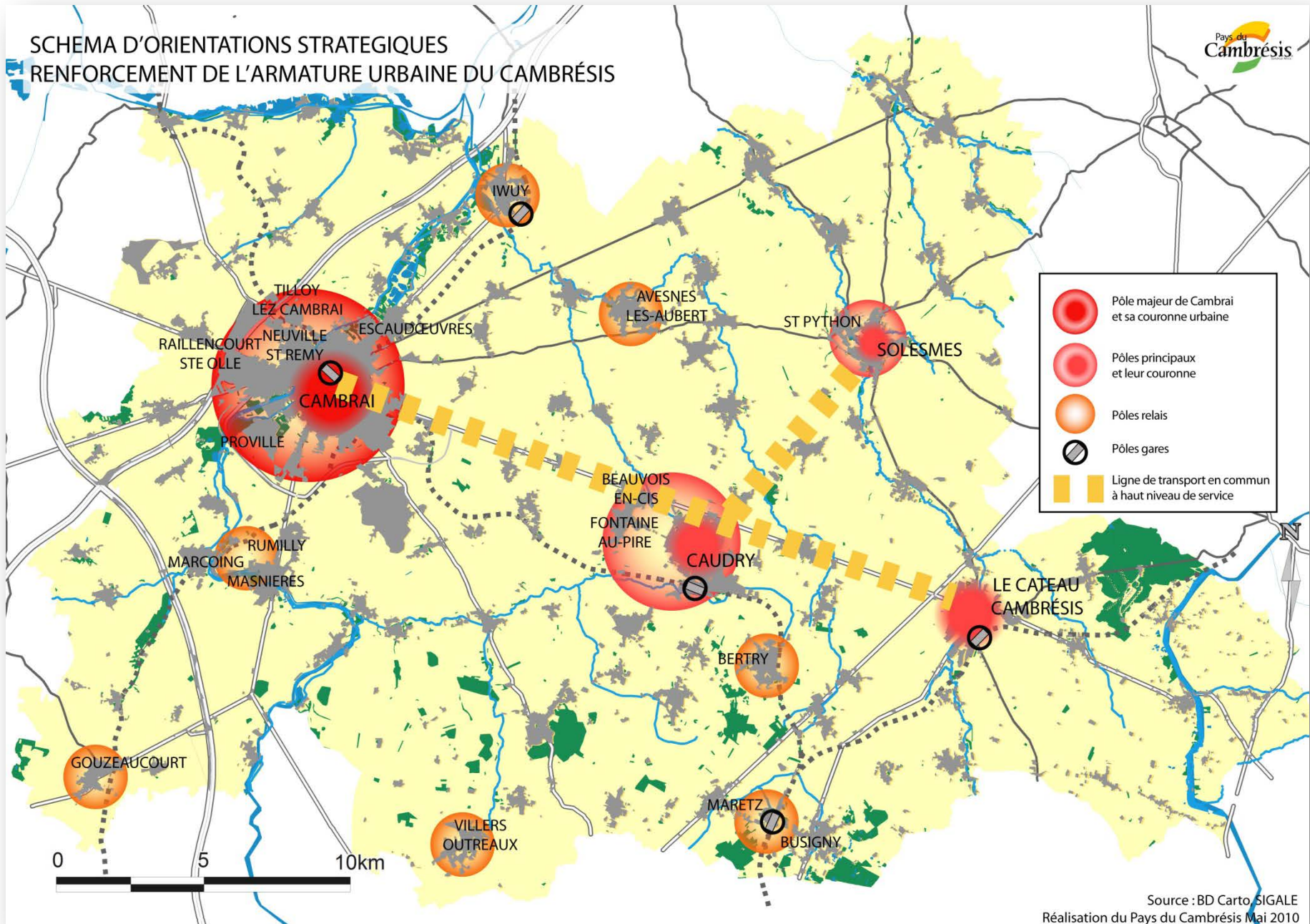
afin de privilégier les déplacements alternatifs à la voiture.

Les communes non comprises dans les pôles de centralités se développent de façon mesurée sans toutefois remettre en cause le principe de rééquilibrage urbain-rural défini.



Logements aidés à Beauvois

source: Pays du Cambrésis



1.3 Maintenir les grands équilibres entre les espaces.

Le Cambrésis jouit d'équilibres entre les espaces qu'il convient de préserver et de renforcer.

Le maintien de son caractère agricole est notamment une priorité affichée. Le SCoT respectera donc une vigilance particulière en faveur de cette particularité.

De plus, dans le cadre de la définition de son schéma trame verte et bleue, le Cambrésis intègre des dispositions en faveur d'une préservation et d'un renforcement de sa trame écologique et environnementale afin d'engager une renaturation concertée du territoire.

L'enjeu climatique est pleinement intégré dans les objectifs du SCoT en prenant en compte son plan climat 2010-2020 qu'il décline dans les orientations du document d'urbanisme.

Depuis 1975, les espaces artificialisés ont doublé tandis que dans le même temps la population a diminué de plus de 8%. Aussi, le ralentissement de la consommation d'espaces agricoles et naturels est une priorité. La dynamique économique et démographique de ces prochaines années doit se réaliser dans le cadre d'une gestion économe des terres agricoles et naturelles.

L'objectif est de maîtriser le développement de l'espace urbain, limiter la consommation et le mitage des espaces naturels et agricoles. Le SCoT estime donc ses besoins de consommation de terres agricoles à 400 hectares pour les 10 prochaines années en matière économique, d'habitat, d'équipements.

Enfin, le maintien des grands équilibres du territoire passera également par l'optimisation de la complémentarité économique entre les territoires.



2 Préserver l'avenir et améliorer le cadre de vie des habitants

Le Cambrésis, territoire de plateaux agricoles et de paysages ouverts possède une réelle richesse environnementale et patrimoniale qu'il convient de préserver et valoriser au mieux. Des zones humides en fond de vallée aux boisements des plateaux, du patrimoine religieux cambrésien aux villages concentrés, le territoire dispose de qualités paysagères fortes qui forgent son identité.

La préservation de l'avenir passe également par une gestion des ressources naturelles plus efficiente tant en ce qui concerne l'eau, l'énergie ou encore la gestion des déchets.

Il est pour cela nécessaire de poursuivre les démarches de protection, de valorisation et de développement des espaces naturels, et de les inclure dans une planification urbaine cohérente.

Références à la Charte du Pays du Cambrésis

Orientation III : développer l'attractivité du Cambrésis/axe 7 : valoriser la qualité de l'environnement rural et urbain :

Mesures :

7-1 : réduire les séquelles du passé et anticiper le traitement des déchets

7-2 : valoriser l'environnement et le cadre de vie rural et urbain

7-3 : préserver la ressource en eau et lutter contre les pollutions

La préservation de l'avenir et l'amélioration du cadre de vie des habitants passe par 5 objectifs :

1. Protéger et étendre les espaces naturels
2. Protéger le patrimoine bâti, les paysages et mettre en valeur les entrées de villes
3. Maîtriser l'énergie et développer les sources renouvelables
4. Préserver la ressource en eau
5. Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions

2.1 Protéger et étendre les espaces naturels

Le Cambrésis possède des sites naturels importants à préserver et à valoriser : 14 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type I, 2 ZNIEFF de type II, des boisements classés dans les PLU (Plan Local d'Urbanisme) communaux, les vallées humides au niveau de Crèvecœur-sur-Escaut en site naturel inscrit, une partie des marais de la vallée de la Sensée au niveau de Paillencourt en espace naturel sensible ainsi que les prairies de l'Escaut à Proville (réserve naturelle régionale), gérées par le conservatoire des sites naturels du Nord-Pas-de-Calais.

La protection réglementaire des cœurs de nature (zones humides, boisements, prairies et bocage...) est à poursuivre dans le cadre de la valorisation environnementale et paysagère du Cambrésis. Il est essentiel de conserver le patrimoine naturel du territoire, et de le poursuivre par le biais d'une réglementation plus précise.

Pour cela, la maîtrise du foncier doit être assurée en s'appuyant sur les politiques existantes des collectivités telles que par exemple les espaces naturels sensibles du Conseil Général ou encore les possibilités offertes par l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais.

Néanmoins, au-delà de la protection réglementaire et de la maîtrise foncière, **la gestion devra être assurée par la mise en place de démarches concertées et incitatives en faveur des agriculteurs notamment.** Des mesures contractuelles telles que les Mesures Agro-environnementales (MAE) peuvent être menées auprès des agriculteurs pour améliorer la gestion des milieux naturels

Au delà, le territoire doit également s'attacher à la préservation de ses espaces naturels relais notamment les prairies, les haies, les bosquets et reliquats de boisements qui permettent un service rendu non négligeable en termes de gestion des risques.

Cette protection est particulièrement importante en ce qui concerne l'Est du territoire et est un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité.

Les zones humides ou à dominante humide identifiées au SDAGE, ainsi que les zones d'expansion des crues sont indispensables à la préservation de la qualité de l'eau et à la prise en compte des risques inondations notamment.

Les espaces naturels tant les cœurs de nature que les espaces naturels relais jouent également un rôle primordial sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre. En effet, les espaces naturels sont de véritables « puits de carbone » qui ont la capacité de capter une quantité importante de CO².

Enfin, les surfaces boisées du territoire, souvent de petites tailles, sont essentielles à la reconstitution future de corridors écologiques. Leur protection doit être effectuée par le biais de classements spécifiques. L'objectif est d'augmenter la surface boisée du territoire à l'horizon 2020.

Le renforcement du taux de boisement doit répondre à plusieurs objectifs : la lutte contre l'érosion des sols, la préservation de l'identité paysagère, la protection des champs captants et le renforcement de la trame verte ainsi que la création de « puits de carbone ».

Les sites prioritaires en matière de reboisement ou d'expansion de prairies humides restent les espaces classés en ZNIEFF ou les cœurs de nature où le noyau peut être étendu au-delà des périmètres actuels.

La nature en ville est un autre élément qu'il convient de mettre en valeur afin de faire le lien entre les espaces urbanisés et la nature. Les parcs, les rues et les boulevards boisés, les chemins de halages mais aussi les jardins des particuliers sont autant d'espaces urbains qu'il est nécessaire de lier afin de renforcer les continuités écologiques.

Enfin, la reconstitution d'une infrastructure naturelle et fonctionnelle (corridors écologiques) est également un objectif prioritaire. L'ambition est de constituer la nouvelle trame verte et bleue du territoire à l'horizon 2020.



2.2 Protéger le patrimoine bâti, les paysages et mettre en valeur les entrées de villes.

Le Cambrésis est caractérisé par ses plateaux ponctués de vallées qui structurent le paysage. Cette qualité paysagère est accentuée par des vues sur des patrimoines bâtis identitaires (3 clochers de Cambrai, vues de le Cateau, basilique de Caudry,...).

Cet ensemble constitue l'identité paysagère cambrésienne et est donc un atout en termes de qualité de vie sur le territoire. **Sa préservation et sa mise en valeur est donc importante à prendre en compte dans les objectifs du SCoT.**

Les entrées de villes, les axes structurants ainsi que les gares constituent des points d'entrée du territoire qu'il convient de valoriser au mieux notamment en ce qui concerne le contrôle des enseignes et des publicités.

De plus, la protection du petit patrimoine rural bâti qualifié d'ordinaire mais identitaire (alignement de longères, chapelles, pigeonniers, moulins, secteurs pavés...) est également un élément majeur du projet patrimonial du territoire.



Saint-Souplet

source: G. Bonnel

Enfin l'intégration des enjeux liés au paysage et au patrimoine naturel dans toutes les opérations d'urbanisme devra être améliorée notamment dans le cadre des documents d'urbanisme locaux et des orientations d'aménagement.

2.3 Maîtriser l'énergie et développer des sources renouvelables.

En termes énergétique et d'émission de gaz à effet de serre, le Cambrésis se situe dans la moyenne nationale (8 tonnes d'équivalent CO² par habitant et par an).

Le Plan climat du Pays du Cambrésis s'est fixé 5 axes stratégiques. L'objectif est d'atteindre les 3x20 fixés par l'Union Européenne en 2020. C'est-à-dire, 20% de réduction des rejets de gaz à effet de serre, 20% de réduction des consommations d'énergie et 20% de production d'énergie d'origine renouvelable.

Les objectifs du SCoT intègrent ces objectifs dans le projet d'aménagement afin de contribuer à son niveau à l'atteinte de ceux-ci globalement au niveau européen.

Il convient de promouvoir une efficacité énergétique du territoire qui permette un engagement fort en termes de sobriété tant dans le domaine des transports, des activités économiques ou de l'habitat notamment en favorisant les modes constructifs alternatifs et moins énergivore. Sur ce point, une anticipation des réglementations futures peut être favorisée, que ce soit en extension urbaine ou en renouvellement. Dans tous les cas, les opérations d'aménagement réaliseront les études de faisabilité énergétiques nécessaires.

Aussi, l'encouragement du développement des énergies renouvelables est un objectif. Le solaire (thermique ou photovoltaïque), l'énergie biomasse,

l'éolien, la géothermie sont des énergies renouvelables qui doivent être encouragées. Pour cela, il est nécessaire de réduire les contraintes réglementaires qui en limite le développement en prenant en compte les documents cadres nationaux, régionaux ou locaux permettant d'assurer une intégration paysagère et ne pas compromettre la qualité de vie du territoire. Un schéma territorial éolien a été réalisé à cet effet sur le volet éolien.

2.4 Protéger la ressource en eau

Le Cambrésis possède une ressource en eau importante qu'il convient de préserver. Sa quantité et sa disponibilité sont aujourd'hui menacées d'un risque de surexploitation et de vulnérabilité aux pollutions et de surcroît à l'avenir par les conséquences du dérèglement climatique. Outre les mesures prescriptives de protection des aires d'alimentation des captages prioritaires identifiées au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, la protection de cette ressource doit pouvoir s'appuyer sur :

- La réduction de la consommation en eau potable par une maîtrise des prélèvements et des nouveaux captages, par une évaluation préalable des besoins strictement nécessaires et le recours aux eaux pluviales pour des usages non potables, industriels ou agricoles.
- La préservation des zones humides, des complexes écologiques des fonds de vallées et cours d'eau, et des périmètres de captage par une protection au PLU et des mesures de protection.
- La poursuite des efforts engagés pour l'amélioration de la qualité des cours d'eau. La généralisation de la gestion alternative des eaux pluviales et la sécurisation et l'optimisation des réseaux et procédés d'assainissement.

2.5 Prévenir les risques, les nuisances, et les pollutions

La prise en compte des risques naturels et industriels, des nuisances et des pollutions doit devenir l'un des déterminants principaux des secteurs d'urbanisation future.

A ce titre, il convient tout d'abord de **prévenir les risques liés à l'eau et donc de poursuivre la mise en place des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) voire des Plans de Prévention Multirisques y compris pour les vallées sèches**. Seule cette connaissance exhaustive garantit la sécurité des personnes et des biens par la prévention des phénomènes de crues et d'inondations (vallées de la Selle et de l'Ecaillon notamment) et des risques d'érosion des sols, de mouvement de terrains et de coulées de boues. Les documents d'urbanisme doivent inscrire prioritairement ces plans de prévention, ou dans l'attente, l'atlas régional des zones inondables.

Les événements récents liés aux coulées de boues montrent combien le territoire est vulnérable face à ce phénomène de mouvements de terrain. A cela s'ajoute les risques liés aux cavités et carrières souterraines nombreuses sur le territoire. Aussi, il convient pour les communes concernées **d'intégrer la connaissance évolutive de ces risques et aléas et éviter toute nouvelle urbanisation dans ces secteurs** et ceci en anticipant le phénomène de dérèglement climatique.

Face aux risques liés aux activités humaines et industrielles, il convient **d'intégrer la localisation des installations classées, dont les sites SEVESO** (sites de production classés à risques en Europe), et de poursuivre la mise en place des PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques). De la même façon, **les nuisances acoustiques**, principalement liées aux infrastructures de transport, **doivent être intégrées**

dans la détermination des secteurs d'urbanisation future. Les canalisations d'hydrocarbures ou de gaz à haute pression traversant le territoire sont prises en compte.

Enfin il convient **d'achever l'effort entrepris pour la résorption et la réaffectation des sites et sols pollués présents sur le territoire.** Par exemple, les anciennes décharges brutes peuvent utilement contribuer aux objectifs de renaturation du Cambrésis.

A contrario, **les nouveaux projets d'urbanisation doivent garantir une parfaite maîtrise des risques et nuisances envers les sites urbains et naturels dans lesquels ils s'inscrivent.**

2.6 Améliorer la gestion des déchets

Le PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) en cours de modification sous compétence du Conseil Général du Nord doit déterminer avec et pour le territoire du Cambrésis les orientations en matière de gestion des déchets.

Ces orientations doivent déterminer les actions à engager en faveur :

- **de la réduction à la source de la quantité de déchets de 10% d'ici 2020**
- **de l'augmentation des tonnages recyclés de l'ordre de 30%**
- **de l'optimisation du geste de tri sélectif individuel et collectif** (points d'apports volontaires et déchèteries, déchets du BTP, entreprises, artisans et commerces),
- **de la réduction de l'impact des transports routiers liés à la collecte** (zones de transferts des déchets du territoire par des sites desservis par au moins deux modes de transport,

Le Cambrésis doit par ailleurs **étudier l'opportunité de création d'un équipement de traitement ou de valorisation sur son territoire.** Par exemple, son gisement et son expérience en matière de déchets organiques peuvent préfigurer une compétence et un secteur d'activité. **Le SCoT fixera des prescriptions à prendre en compte.**



3 Adapter les modes de transport aux nouvelles réalités des déplacements

Références à la Charte du Pays du Cambrésis

Orientation 1 : réunir les conditions pour le développement de l'économie et de l'emploi :

Axe 3 : disposer de l'environnement favorable en termes de services, d'infrastructures et d'emplois :

Mesure 3-1 : accroître l'accessibilité et la connexion du territoire aux réseaux de communication (fer, fluvial)

Axe 5 : surmonter les disparités d'accès aux services pour une offre de qualité dans tout le Cambrésis

Mesure 5-5 : améliorer la qualité des déplacements dans le Cambrésis (transport collectif et à la demande)

Conscient des bouleversements à venir et des nouveaux besoins de déplacements résolument tournés vers des déplacements plus propres, le territoire fortement motorisé affiche un souhait de diversifier ses modes de transport pour répondre aux nouvelles réalités des déplacements sur le Cambrésis et à la nécessité de réduire l'impact des déplacements en terme de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, le Cambrésis souhaite s'appuyer sur sa « colonne vertébrale », la RD643, pour construire les déplacements de demain et irriguer au mieux l'ensemble du territoire.

Pour cela, le Cambrésis estime que le préalable sera une ouverture aux autres territoires et une meilleure desserte du territoire vers ses voisins : création d'une desserte ferrée vers Arras via Marquion, amélioration de la desserte TER vers Lille et Valenciennes, connexion au réseau TGV via Arras ou Lille améliorée.

L'ensemble de la politique inscrite dans cette thématique dans le SCoT devra permettre le développement des transports économes en énergie et une mobilité alternative visant à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

L'adaptation des modes de transport à la nouvelle réalité des déplacements sur le Cambrésis passe par 3 objectifs :

1. Optimiser les réseaux routiers en place
2. Développer les modes alternatifs
3. Accompagner la réalisation des grands projets régionaux et nationaux

3.1 Optimiser les réseaux routiers en place

Le Cambrésis bénéficie d'un maillage routier assez dense, qui reste encore très convergent vers Cambrai. En complément du réseau autoroutier (A2 et A26), concentré à l'Ouest du territoire du SCoT, **l'optimisation du réseau routier existant passe par le confortement de deux axes majeurs :**

- ✓ **L'axe Est-Ouest (RD 643 et RD 939) qui constitue la colonne vertébrale** des déplacements routiers du Cambrésis et tisse également le lien avec les autres territoires limitrophes que sont l'Arrageois et le Sud de l'Avesnois.
- ✓ **L'axe Nord-Sud (RD 955/932 et RD 958) qui compense la faiblesse du réseau structurant à l'Est de l'arrondissement.** et connecte ce territoire au Valenciennois, à l'Aisne et à l'Avesnois.

L'optimisation de ces deux axes structurants passe par une limitation des aménagements vecteurs d'engorgements et par une sécurisation des zones urbanisées.

Les nouveaux projets routiers programmés ou réalisés sont intégrés et participeront à l'optimisation des déplacements :

- ✓ Le contournement Sud de Cambrai entre Fontaine Notre Dame et Awoingt visant à dévier les flux de transit Est-Ouest ;
- ✓ Le contournement Ouest de Caudry permettant de mieux relier la gare à la RD643 ;
- ✓ Le contournement Nord de Le Cateau permettant de désengorger le centre-ville des flux de transit poids lourds préjudiciables à la sécurité.



L'urbanisation nouvelle autour de ces nouveaux axes sera limitée aux développements déjà programmés :

- ✓ Pour le contournement Sud de Cambrai, au développement de la zone de Cambrai Sud Proville au nord de cet axe ;
- ✓ Pour le contournement Ouest de Caudry, au développement programmé au Sud du tracé sur la commune de Caudry ;
- ✓ Pour le contournement Nord de Le Cateau, au développement d'une nouvelle zone d'activité à l'ouest et au confortement de la zone Est.

Des études devront être menées sur l'opportunité et la faisabilité de nouveaux axes routiers :

- ✓ Un désenclavement de l'Est permettant de mieux relier Caudry à l'autoroute A2 par le Nord via l'échangeur d'Iwuy et de dévier les flux de transit passant actuellement par Cambrai ;
- ✓ Une amélioration de la desserte de la plateforme multimodale de Cambrai-Marquion, limitant l'impact des flux à l'entrée du territoire (RD939) et assurant des solutions à la non finalisation du nœud autoroutier (A 2/A 26) et en adaptant les ouvrages d'art du contournement au passage des convois exceptionnels.
- ✓ Une amélioration de la desserte de l'Est Cambrésis par le Valenciennois.

Concernant le partage des voiries, il sera plus équitable entre stationnements et espaces publics dans les centres-villes et notamment devra être systématiquement recherché afin de privilégier d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle. De plus, une hiérarchisation des voiries sera mise en place en développant les zones 30 en faveur des piétons.

3.2 Développer les modes alternatifs

3.2.1 Repenser le transport collectif à l'échelle de l'arrondissement

Axe majeur des déplacements du Cambrésis, la liaison Cambrai – Caudry – Le Cateau – Solesmes doit atteindre un temps de parcours concurrentiel par rapport à la voiture et une fréquence adaptée à tous les usages (scolaires, travail, loisirs ...)

Au regard des données existantes à ce jour, il convient de renforcer cet axe en matière d'offre en transport collectif afin d'en faire une ligne à haut niveau de service, plus adaptée à la nature de la demande. Le lancement d'une étude globale sur le transport collectif permettra de vérifier cette hypothèse et de préciser les modalités de sa mise en œuvre.

A terme, des extensions vers Masnières, Gouzeaucourt et Villers-Outréaux, et vers Valenciennes au Nord-Est pourraient être envisagées.

De plus, Le transport collectif s'organise aujourd'hui autour d'un réseau d'agglomération et d'un réseau périurbain divisé en deux bassins. Pour devenir une véritable alternative à l'automobile, le transport collectif urbain doit se redéployer à l'échelle de l'arrondissement et autour de la ligne de transport en commun à haut niveau de service sur la RD643. Le transport à la demande pourra être développé.

Ce repositionnement passe par :

- ✓ la mise en place progressive d'une gouvernance à l'échelle de l'arrondissement,
- ✓ la prise en compte des besoins de l'ensemble des publics ; les scolaires mais également les

actifs, les ménages non motorisés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ...

- ✓ la réorganisation des lignes à partir de la colonne vertébrale, constituée par le projet de ligne à haut niveau de service et les cinq pôles d'échanges,
- ✓ la mise en synergie avec les réseaux de transport en commun des arrondissements voisins,
- ✓ la desserte des nouveaux secteurs de développement urbain, tant à vocation d'activité que d'habitat.

3.2.2 Optimiser les réseaux de TER et Corail

L'optimisation du réseau TER participe à la volonté de développement des transports collectifs. Pour y parvenir, le réseau ferré de l'arrondissement doit s'organiser autour de 5 pôles d'échanges majeurs :

- ✓ sur la ligne Douai - Cambrai - Saint-Quentin et la desserte par les trains d'équilibre du territoire (corails intercités Cambrai-Paris) les gares de Cambrai, Caudry et Busigny constituent les points d'ancrage majeurs,
- ✓ sur le maillon Cambrai – Valenciennes, la gare d'Iwuy marque la porte Nord,
- ✓ sur le maillon Busigny – Maubeuge, la gare de Le Cateau complète ce dispositif au Sud-est.

Ce recentrage des arrêts sur cinq sites bien répartis sur le territoire, permettra de rendre l'offre TER plus compétitive et donc plus attractive. La mise en avant du pôle gare du Cateau Cambrésis va dans l'intérêt de préserver la desserte « intercités » Paris-Maubeuge et de renforcer le lien avec le centre-ville. Le pôle gare d'Iwuy doit pouvoir être le lien entre le Cambrésis et l'agglomération de Valenciennes pour le Nord-Ouest du territoire.

Parallèlement et même sans arrêt récurant, les 9 autres points d'arrêts et la ligne Cambrai - Sainte-Emilie méritent d'être préservés pour répondre aux exigences des futures décennies.

Le renforcement de l'attractivité des cinq pôles d'échanges passe également par une série de mesures d'accompagnement permettant une véritable mise en réseau de ces points d'ancrage des déplacements :

- ✓ mise en synergie des fréquences TER avec le réseau de transport collectif,
- ✓ amélioration des conditions d'accès routier vers ces gares,
- ✓ création de parcs de stationnements automobile et vélo,
- ✓ mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- ✓ connexion au réseau de liaisons douces



3.2.3 Développer les cheminements doux à toutes les échelles du territoire

Le Cambrésis bénéficie de différentes structures de cheminements doux, fortement ancrées dans l'organisation urbaine et paysagère du territoire. Les chemins pavés, les chemins de halage des nombreux canaux, les chemins « du tour de haies » constituent autant de structures existantes à protéger, à valoriser et à mettre en réseaux.

A partir de ce réseau existant et du partage de la voirie entre les différents utilisateurs des interventions ponctuelles doivent permettre de **connecter chaque village à ses voisins**, tous distants de 3 à 4 km, **par une liaison douce sécurisée.**

A l'intérieur des villes et des villages, chaque projet d'urbanisme doit contribuer au renforcement du maillage par **la création de nouvelles liaisons et l'intégration du vélo dans toutes les réflexions.**

Au delà des nouveaux projets, les équipements publics majeurs, comme les écoles, les équipements sportifs méritent également le **renforcement de leur accessibilité quotidienne par les modes doux et des services associés (parcs à vélos).**

En complément de ce maillage de proximité, le développement touristique du territoire impose **la mise en place de grands axes doux traversant.** Le premier support de ces grands axes doit être la succession des vallées orientées Nord-Sud : le canal de Saint-Quentin-Escout, l'Erclin, la Selle, l'Ecaillon et le canal de la Sambre.

Une traversante Est-Ouest pourrait s'appuyer sur la vallée du torrent d'Esnes et devenir le support

du projet régional « Véloroute » via Le Cateau, Caudry, Rue des Vignes, l'Abbaye de Vaucelles, avant de remonter vers Cambrai par les berges du canal de Saint-Quentin.

Une autre traversante Est-Ouest pourrait également drainer le territoire Nord, en empruntant l'ancienne voie de chemin de fer Solesmes- Cambrai, déjà en partie aménagée en cheminement doux.



3.2.4 Mener une réflexion sur le développement du fret par voie ferrée ou fluviale

L'opportunité offerte par la création de la plateforme multimodale de Cambrai-Marquion initie une refonte générale des flux de marchandises dans Cambrésis. Outre cette plateforme, le territoire concentre quelques atouts majeurs pour le développement du fret :

- les trois voies ferrées classiques existantes,
- le projet de ligne Cambrai-Arras,
- l'évolution du site de la base aérienne 103,

L'ensemble de ces potentiels mérite d'être précisés dans le cadre d'une étude spécifique.

Les grandes zones d'activités bénéficient toutes de la proximité d'une voie ferrée. La zone Sud de Caudry, le site de Niergnies, Actipôle et Marquion pourrait à plus long terme bénéficier d'une desserte par le fret, soulageant d'autant le réseau routier.

Le SCoT doit ménager l'hypothèse d'un développement futur du fret pour ne pas obérer l'avenir. L'étude spécifique proposée précédemment devra également explorer cette hypothèse.

La question du fret fluvial est également à prendre en compte du fait de la présence du canal de Saint Quentin encore utilisé aujourd'hui pour le fret et dans l'optique du développement de la plateforme de Cambrai-Marquion et du canal Seine Nord Europe.

3.3 Accompagner la réalisation des grands projets régionaux et nationaux

3.3.1 Préparer la mise en service du canal Seine-Nord-Europe à l'horizon 2015

La concrétisation du canal Seine-Nord-Europe et de la plateforme multimodale de Cambrai-Marquion aux portes Ouest de l'arrondissement réoriente une part importante des flux marchandises vers ce point d'ancrage du commerce international.

Il est donc important d'intégrer l'arrivée de la plateforme multimodale de Cambrai-Marquion dans toutes les réflexions de déplacements.

Cette perspective se répercute sur l'ensemble des modes de déplacement des marchandises tant par la route que par le fer. Pour la route, les flux externes au territoire seront canalisés par la proximité des échangeurs autoroutiers. Concernant le transit en

provenance de l'Est ou directement généré par les principaux lieux de production de l'arrondissement, la RD 643, le contournement Sud de Cambrai devront absorber ces flux en veillant toutefois à ne pas engorger la RD939 notamment dans sa traversée de Raillencourt. La finalisation du nœud autoroutier (A2/A26) est un enjeu important pour le territoire. Pour le trafic ferré, le projet de création de ligne Arras-Cambrai répond aux flux venant de l'Ouest.

Parallèlement aux déplacements marchandises, les emplois générés par la plateforme multimodale et des parcs d'activités projetés à proximité posent également la question du trafic des voyageurs devant être relayé dans les réflexions sur la ligne ferrée Arras-Cambrai, mais également dans le redéploiement du transport collectif urbain.

En complément du transport de marchandises maintenu pour les activités industrielles en place, le **développement du trafic de plaisance et des activités de loisirs ouvre de nouvelles perspectives pour ces voies d'eau et leurs équipements connexes**, comme les maisons éclusières et surtout le bassin rond ...

La mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement des Voies d'Eau (SRAVE) permettra de répondre à cet objectif de valorisation du patrimoine fluvial.

3.3.2 Poursuivre la définition des projets de désenclavement ferroviaire de Cambrai

Le projet de création d'une nouvelle voie ferrée entre Arras et Cambrai, inscrit au Schéma Régional des Transports, propose une nouvelle ouverture du territoire vers l'Ouest, via Arras, mais également vers la ligne TGV Lille-Paris.

Le territoire souhaite voir se concrétiser ce nouvel axe ferré Arras-Cambrai contribuant au désenclavement du Cambrésis en utilisant au mieux l'opportunité du potentiel de la BA103 pour réduire les emprises nouvelles sur les terres agricoles et optimiser les réseaux routiers et ferrés.

La définition progressive de ce projet devra notamment préciser la nature des flux concernés, la création d'un point d'arrêt sur Marquion et l'utilisation du potentiel de la BA 103, les modalités de connexion aux abords de Cambrai et plus généralement, les emprises et les échéances de réalisation.

L'autre ambition du territoire vise à limiter à moins d'une heure, le temps de parcours entre Cambrai-Lille.

L'optimisation du lien avec la capitale régionale, via Douai et Valenciennes constitue une priorité pour le territoire, notamment en terme accès à la formation universitaire, aux soins spécifiques, à la culture, mais aussi à l'emploi.



4 Réunir les conditions d'un nouvel art d'habiter ensemble

Le Cambrésis fortement touché par la chute démographique des années 80-90 semble tout doucement se remettre. Avec une quasi stabilisation de la population dans les années 2000, le Cambrésis affiche une nouvelle ambition et souhaite désormais redevenir terre d'accueil de nouvelles populations et répondre au mieux aux besoins de ses habitants.

Pour ce faire, le territoire affiche une volonté de diversifier son offre pour faciliter le parcours résidentiel. A cela, il convient de ne pas gaspiller les espaces agricoles riches et naturels en faible quantité sur le territoire. **Aussi, une limitation de la consommation d'espace est affichée en s'appuyant sur un renouvellement urbain, une valorisation du parc existant en baissant la vacance du logement et sur une nouvelle « intensité urbaine » dans les nouvelles opérations.**

Enfin, les opérations de constructions ou de réhabilitations à venir doivent offrir une qualité environnementale et énergétique permettant de répondre aux nouveaux enjeux liés aux dérèglements climatiques. L'habitat est d'ailleurs le principal secteur émetteur de gaz à effets de serre du territoire.

L'ensemble de la politique inscrite sur cette thématique dans le SCoT devra permettre une réduction de 30% des consommations énergétiques actuelles soit environ 80 000 tonnes équivalent pétrole économisés d'ici à 2020.

Références à la Charte du Pays du Cambrésis

Orientation III : développer l'attractivité du Cambrésis

Axe 8 : améliorer la qualité du logement et l'habitat, facteurs majeurs d'attractivité

Mesure 8 : définir et mettre en œuvre une politique concertée du logement et de l'habitat dans le Cambrésis

Afin de réunir les conditions d'un nouvel art de vivre ensemble sur le territoire, 4 objectifs ont été déterminés :

1. Garder et accueillir de nouvelles populations en augmentant le rythme de constructions neuves
2. Diversifier la production de logements pour loger toutes les catégories de population
3. Limiter la consommation d'espaces par un usage raisonné du foncier
4. Qualifier les nouvelles opérations d'urbanisme



4.1 Garder et accueillir de nouvelles populations en augmentant le rythme de constructions neuves

Afin d'atteindre les objectifs démographiques et économiques fixés, le territoire doit pourvoir à ses besoins en termes de logements. **Pour cela, il conviendra de produire d'ici à 2020, 5 000 logements.** Cette production de logements revient à maintenir le rythme de production par rapport à la période précédente (2006-2009). Cet objectif ambitieux répond pour les 2/3 aux besoins liés au desserrement des ménages qui nécessite de produire sans qu'il y ait une augmentation de population.

4.2 Diversifier la production de logements pour loger toutes les catégories de population.

4.2.1 Apporter une réponse au parcours résidentiel de la population urbaine et rurale.

La production de logements reste trop largement dominée par la maison individuelle pure et les grands logements, alors que le profil des ménages évolue considérablement, notamment en direction des petits ménages (personnes âgées, ménages monoparentaux...).

L'adaptation de l'offre aux besoins afin de garder et d'attirer des populations jeunes se traduit par une plus grande diversité dans la production de logements.

Chaque typologie de ménages ou plutôt chaque grande étape de la vie des ménages «impose» ses propres besoins, tant en terme de taille de logement, qu'en terme de statut d'occupation (propriétaire ou locataire), qu'en terme de type de logement (individuel ou collectif).

Cette notion de parcours résidentiel doit conduire à favoriser, notamment la construction de logements plus petits, tant en locatifs, qu'en accession. L'adaptation des produits aux difficultés des personnes âgées moins mobiles, ou des personnes à mobilité réduite constituent également un besoin à satisfaire.

4.2.2 Combler le déficit en logements aidés

Face au déficit constaté dans toutes les études, la construction de nouveaux logements sociaux reste trop faible.

La production plus soutenue de toutes les typologies de logements aidés permettra de satisfaire la demande croissante. **Le Cambrésis s'engage à combler le déficit de logements aidés en visant à atteindre un taux minimum de logements locatifs aidés afin de passer de 9% à 10% du total des résidences principales (au sens de l'INSEE) à l'horizon 2020, soit environ 1 300 logements locatifs aidés.**

Pour ce faire, un taux de production de logements locatifs aidés selon les typologies de communes sera appliqué à l'échelle de la commune ou des opérations d'aménagement. Les taux seront majorés pour les pôles de centralités.



Parallèlement au déficit qualitatif de certaines typologies de logements, il persiste une véritable sectorisation des formes d'habitats denses, regroupées au sein des deux principaux pôles urbains de Cambrai et de Caudry. **Le SCoT encourage une plus grande mixité des logements produits pour apporter une réponse au parcours résidentiel de la population urbaine et rurale,** ceci en fonction de sa taille et de ses propres besoins.

4.3 Limiter la consommation d'espace par un usage raisonné du foncier.

4.3.1 Donner la priorité au foncier en tissu urbain existant.

La promotion d'un urbanisme durable passe également par un renforcement du principe de développement en « cœur de ville et village ». La très grande majorité des communes ont un potentiel de construction à l'intérieur de leur zone urbanisée qu'il semble indispensable de valoriser. **Le SCoT donne la priorité au foncier en tissu urbain existant et fixe comme objectif minimal la production de 25% du total des logements à produire en tissu urbain existant** (comblement de dents creuses, réhabilitation de friches, ...). **Pour Cambrai et les communes principales (Caudry, Le Cateau-Cambrésis, Solesmes), le taux est majoré à 33% de sa production de logements.**

Le territoire se fixe comme objectif minimal la production de plus de 1 500 logements en tissu urbain existant d'ici à 2020 soit environ 30% de la production totale.

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Cambrai définit une série d'actions à mettre en œuvre. La conduite d'autres PLH sur le reste du territoire permettrait de décliner cette remise à niveau du parc existant à une plus grande échelle.

4.3.2 Valoriser le parc existant

Les différentes études conduites sur le logement mettent toutes en évidence une part non négligeable de logements jugés insalubres ou indécents. **Le SCoT doit contribuer à valoriser le parc existant par la mise en œuvre d'outils opérationnels permettant de lutter efficacement contre ce phénomène.** D'une manière générale, la valorisation du parc constitue un enjeu fort pour le Cambrésis. Il concerne le logement indigne, mais également l'amélioration générale du confort du parc existant.

La rénovation de l'habitat a pour but également d'améliorer l'efficacité énergétique des logements les plus énergivores qui sont très souvent synonyme de précarité énergétique pour les occupants et émettent des gaz à effet de serre.



La rénovation de l'habitat et notamment des façades et des abords participent enfin à la valorisation de l'ambiance rurale des villages et plus généralement à l'attractivité globale du territoire

4.3.3 Réduire le taux de vacance

Malgré les efforts consentis sur le problème de la vacance, celui-ci reste important dans le Cambrésis, le taux de vacance reste globalement élevé sur l'arrondissement (7,5%) et particulièrement important au sein des villes centres de Cambrai, le Cateau et Solesmes. La réduction du taux de vacance doit constituer un préalable à toute réflexion de développement de l'habitat.

Ce travail de résorption des bâtiments vacants présente le double avantage d'agir quantitativement sur le nombre de logements à réintroduire dans le parc existant, et qualitativement sur l'image des bâtiments et plus généralement sur l'ambiance générale des rues concernées.

Pour les bâtiments les plus dégradés, la lutte contre la vacance peut également déboucher sur une opération de démolition/reconstruction alimentant la diversité des typologies de logements au sein du tissu ancien des communes.

Aussi, le territoire se fixe comme objectif de réduire son taux de vacance par la remise sur le marché de 820 logements vacants d'ici à 2020 afin d'atteindre un taux de vacance à 6% au lieu de 7,5%.

4.3.4 Requalifier les friches urbaines

Une première étude des friches urbaines a inventorié plus de 160 friches industrielles, réparties sur l'ensemble du territoire. Souvent de taille modeste, et très imbriquées dans le tissu urbain des communes, ces sites en devenir méritent d'être « questionnés ».

Malgré toutes les réserves qu'entraîne la méconnaissance précise de ce potentiel, et notamment sa capacité de reconversion due aux paramètres de pollution, ce phénomène offre une véritable alternative en terme de logement. Les villages comptent également d'anciennes granges, voire d'anciens sièges d'exploitation parfaitement compatibles avec une réhabilitation à vocation de logement.

Toutes ces friches industrielles ou agricoles, composées d'enveloppes bâties et d'emprises libres, doivent être explorées en priorité. Le départ programmé en 2012, des militaires de la base aérienne 103 impose le lancement d'un état des lieux précis des équipements en place sur ce site.



Friche autour de la gare de Cambrai
Source: G. Bonnel

4.3.5 Introduire de la densité dans les opérations d'aménagement.

L'introduction d'une forme d'intensité urbaine mesurée et déclinée en fonction d'une densité historique moyenne et de la hiérarchie des pôles de centralités définie est réalisée afin de réduire l'impact du développement de l'urbanisation sur la consommation d'espaces agricoles. Celle-ci s'exprime en nombre de logements à l'hectare. Elle sera renforcée dans un rayon de 500 mètres autour des gares.

4.3.6 Limiter l'urbanisation linéaire.

Enfin limiter la consommation d'espace passe par une maîtrise de l'urbanisation linéaire. Les nouvelles opérations d'aménagement doivent être en cohérence avec le développement urbain de la commune afin de préserver la qualité des paysages.

4.3.7 Mettre en place une politique de maîtrise foncière.

L'économie d'espace impose une plus grande implication des collectivités dans l'organisation de leur développement urbain.

La première étape à mettre en œuvre concerne la propriété foncière. La maîtrise de certains terrains stratégiques permet aux collectivités de devenir acteur de leur propre développement.

Le deuxième outil de maîtrise du développement s'articule autour des documents de planification urbaine comme les Plans Locaux d'Urbanisme et dans une moindre mesure, les Cartes Communales.

Par le biais de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, relayé par des orientations

d'aménagement, les PLU offrent une vision prospective de l'urbanisation future des communes.

Le dernier paramètre réside dans la plus forte implication des opérateurs privés ou publics dans l'acte d'urbaniser permettant de passer d'un développement aléatoire à un développement programmé.

4.4 Améliorer la qualité environnementale et énergétique des nouvelles opérations d'aménagement.

Cet objectif consiste à qualifier, dans le cadre des documents d'urbanisme locaux notamment, les nouvelles opérations d'aménagement afin que celles-ci intègrent au mieux les principes d'un nouvel urbanisme durable sur le territoire dans un objectif notamment de réduction des rejets de gaz à effet de serre.

Les projets d'aménagement innovants visant à la prise en compte de ces principes seront développés et identifiés sur le territoire avec des exigences environnementales répondant aux objectifs du plan climat territorial. Ils seront portés en exemple et généraliseront une nouvelle vision de l'aménagement du territoire.



5 Mettre en place les nouvelles conditions d'un développement économique facteur d'emplois

La priorité donnée à l'emploi place le développement économique au centre des préoccupations du territoire.

Conformément aux exigences du SCoT, ce développement doit s'inscrire dans différentes formes de complémentarités, visant à implanter chaque activité dans le site le plus adapté à « son épanouissement durable » :

- Une première complémentarité à rechercher avec l'activité agricole, en ayant comme objectif majeur une plus grande économie de l'espace consommé,
- une deuxième complémentarité à définir entre les territoires qui composent le Cambrésis,
- une troisième complémentarité à trouver entre le développement « ex-nihilo » pour les activités nuisantes et une localisation plus urbaine pour les activités compatibles avec la mixité des fonctions.

Références à la Charte du Pays du Cambrésis

Orientation 1: réunir les conditions pour le développement de l'économie et de l'emploi.

Axe 1 : disposer d'une offre foncière et immobilière attractive sur l'ensemble du territoire

Axe 2 : maintenir un tissu économique diversifié (agro-alimentaire, logistique, textile notamment)

Axe 5 : surmonter les disparités d'accès aux services pour une offre de qualité dans tout le Cambrésis (services de proximité, TIC

Axe 9 : favoriser le développement touristique et la promotion du territoire

Afin de mettre en place les nouvelles conditions d'un développement économique facteur d'emploi, 6 objectifs ont été définis :

1. Mettre en œuvre une complémentarité à toutes les échelles du territoire
2. Accompagner le développement économique des exploitations agricoles
3. Préserver les équilibres commerciaux
4. Accompagner la tertiarisation du territoire
5. Faire du tourisme un nouvel axe du développement économique du Cambrésis
6. Développer l'accès au numérique haut et très haut débit des territoires

5.1 Mettre en œuvre une complémentarité à toutes les échelles du territoire

5.1.1 Rechercher une complémentarité entre les grands parcs d'activités et les implantations plus urbaines.

Dans cette configuration très concentrée de l'histoire du développement urbain du Cambrésis, les exploitations agricoles et les activités industrielles ou artisanales côtoient l'habitat.

Avec plus de 37% de personnes travaillant et habitant au sein de la même commune, le Cambrésis possède une véritable tradition de la mixité des fonctions urbaines.

Elle offre une précieuse proximité de l'emploi, limitant considérablement les déplacements «domicile travail».

Dans le respect de ce particularisme local, chaque village doit pouvoir accueillir une activité compatible avec sa structure urbaine. Leur localisation privilégiera la reconversion d'une friche, l'inscription dans une dent creuse ou l'insertion dans le tissu urbain existant.

En lien avec la stratégie économique déterminée notamment dans le plan local de développement économique du Cambrésis, il est nécessaire de développer la cohésion et la compétitivité du territoire en encourageant l'entreprenariat local privilégiant le développement des structures d'accueil pour les nouvelles entreprises par une offre complémentaire aux grands parcs d'activités (ruche de Beauvois, bâtiments relais (ex : Bertry), pépinières d'entreprises, parcs

d'activités tertiaires...). Ces structures d'accueil privilégieront une implantation au sein du tissu urbain existant.

5.1.2 Optimiser la répartition de l'offre d'accueil d'entreprises

Le territoire compte 15 parcs d'activités, offrant 155 hectares disponibles. Seules les grandes zones d'activités atteignent des taux d'occupation approchant les 90%. Parallèlement, le Cambrésis affiche 171 hectares de zones d'activités en projet.

Le départ programmé des militaires de la base aérienne 103 d'Epinoxy en 2013 offre encore un potentiel de reconversion important.

Il est donc important de mettre en cohérence l'offre à l'échelle du territoire et de ses franges.

En complément des sites existants pouvant être confortés, voire densifiés, la définition de ces lieux de développement futur passe en priorité par :

- ✓ la reconversion des sites existants ou mutables,
- ✓ la desserte des futurs sites par un réseau routier adapté, et par un mode de transport collectif,

L'ouest de l'arrondissement concentre les 2/3 des hectares affectés à l'activité.

Les projets de Marquion (hors SCoT), du Nord d'Iwuy et le potentiel du site de la BA 103 concernent le territoire Ouest. Ce développement "excentré" semble inéluctable en raison de la conjonction de multiples facteurs favorables (réseau autoroutier, ferré, projet du Canal Seine Nord, disponibilité foncière...).

Le développement ou la reconversion de ces sites doivent faire l'objet d'une planification permettant d'accompagner la réalisation de chaque

projet. L'affichage des priorités permettra de mesurer les incidences sur l'agriculture et d'anticiper les répercussions notamment en terme d'environnement, d'habitat et de déplacement.

5.1.3 Préserver la tradition agricole

L'agriculture constitue une activité majeure du Cambrésis. La production agricole s'ancre principalement sur deux filières

- les grandes cultures céréalières à l'ouest et au centre du territoire
- l'élevage bovin à l'est.

Ces productions génèrent également le développement d'industries agroalimentaires et d'une multitude d'activités induites (le marché des machines agricoles, la vente de produits fermiers, l'offre de services adaptés...).



Toutes ces filières doivent être préservées et amplifiées, notamment par le maintien des équilibres entre les espaces agricoles et les espaces urbains, et

la synergie à trouver avec les autres territoires autour du développement du pôle d'excellence agroalimentaire et de l'agriculture durable.

Plus localement, le maintien de l'agriculture passe également par **la préservation des sièges et de certaines terres connexes** situées au sein ou en frange immédiate des villages.

L'activité agricole génère un volume de construction non négligeable en nombre.

Cette présence quantitative est amplifiée par un impact souvent important de ces hangars agricoles dans les paysages soit très ouverts, soit plus fermés mais vallonnés.

En raison de leur gabarit, **les intégrations urbaines et paysagères de ces nouveaux bâtiments agricoles méritent une attention particulière pour contribuer à «la ruralité ambiante».**

Concernant le bâti existant, la réduction du nombre des exploitations allée à l'évolution des outils de production, contribue fortement à l'apparition de friches agricoles, souvent de belle qualité architecturale. **La reconversion de ce bâti offre une autre alternative à vocation d'habitat ou d'activités artisanales, voire de services.**

5.1.4 Diversifier les filières agricoles

La grande capacité d'adaptation de l'agriculture locale, issue notamment de la grande richesse des sols, doit permettre de saisir les nouvelles opportunités qui se profilent, notamment en matière de filières :

- ✓ l'agro-énergétique, en lien avec la tradition industrielle et le caractère très parsemé des villages concentrés,
- ✓ l'agro-tourisme, par le développement de l'hébergement, de la restauration et de l'accueil pédagogique,

- ✓ l'agro-commerce, à travers la vente directe de produits pouvant pallier en partie la régression des commerces de proximité en milieu rural...

5.2 Développer l'activité commerciale dans le respect des équilibres en place.

Le territoire s'organise autour de 4 principales zones commerciales inscrites dans la complémentarité avec les centres urbains :

- ✓ le site d'Escaudoevres vient d'être rénové et bénéficie de réserves foncières pour un développement futur. Sa position urbaine lui offre une proximité quasi immédiate du cœur de ville de Cambrai.
- ✓ le site de Cambrai Sud/Proville bénéficie d'une implantation plus « aérée », irriguée par le contournement Sud de Cambrai. Partagée entre les activités artisanales et commerciales, cette zone mérite une plus grande lisibilité et une amélioration qualitative notamment dans la gestion des déplacements.
- ✓ le site de Caudry cristallise un nouveau point de développement commercial pour l'Est. Les développements en cours permettent de compléter l'offre existante sur le pôle de Caudry.
- ✓ le site du Cateau à l'entrée ouest de la ville doit s'inscrire comme le quatrième pôle commercial du Cambrésis.

Il est encouragé également la valorisation des sites existants autour des thèmes suivants :

- le renforcement de la lisibilité,
- l'intégration paysagère,
- la densification des terrains consommés,
- la mutualisation des stationnements,
- l'accessibilité en transport en commun,
- la prise en compte des démarches HQE...

Les surfaces prévues à ce jour permettent d'envisager le développement de l'activité commerciale à l'horizon 2020 dans ces zones et ne nécessite pas une consommation foncière supplémentaire d'espaces agricoles.

Les principales zones commerciales			
	Surface totale (ha)	Taux de remplissage (%)	Surface disponible (ha)
Cambrai Sud – Proville - Rumilly	90	39	55
Escaudoevres-	15	33	10
Caudry Est	30	85	5
Total	135	48	70

Ces quatre zones commerciales pourront être confortées dans la complémentarité avec l'offre de centre-ville.

Au-delà de ces principales zones commerciales, un développement de pôles commerciaux intermédiaires dans un objectif de proximité et de maillage territorial sera réalisé.

A ce titre, le pôle de Solesmes est considéré comme pôle commerciale intermédiaire.

Il a bénéficié ces dernières années d'un développement de ces grandes enseignes commerciales alimentaires. Une redynamisation du commerce de centre-ville apparaît nécessaire afin d'en renforcer son attractivité de pôle intermédiaire.

Il est nécessaire ensuite d'affirmer le rôle structurant du commerce des centres urbains car il

offre un commerce de proximité et souvent différent de celles des principaux centres commerciaux. Cette offre doit être renforcée dans le cadre du rééquilibrage en faveur des centralités du territoire.

Avec plus de 600 commerces, le centre ville de Cambrai regroupe les principales enseignes locales et nationales et constitue un véritable pôle commercial majeur au regard de l'offre complémentaire des trois zones commerciales.

Pour répondre au nombre important de villages faiblement équipés, les pôles de centralités relais, comme Iwuy, Avesnes-les-Aubert, Masnières, Villers-Outréaux, Raillencourt, Tilloy, Gouzeaucourt ou encore Aubencheul bénéficient d'une offre de proximité fragile, mais primordiale.

Il est nécessaire d'encourager le développement de ces pôles de centralité relais par un renforcement de leur offre commerciale de proximité notamment alimentaire.

Enfin, plus d'une commune sur quatre ne possède plus l'un des trois commerces de base que sont la boulangerie, le café et l'alimentation générale (contre 1 commune sur 10 en 1998).

Cette très rapide diminution du commerce de proximité bouleversent le fonctionnement de ces villages et induisent :

- une mutation des villages, vers une fonction unique de "village dortoir",
- une diminution du lien social apporté par la proximité des échanges
- une amplification de la précarité des catégories sociales non motorisées

Il convient d'encourager le maintien du commerce de proximité, notamment par une plus

grande mise en réseau des villages (signalétique commune, accompagnement financier au maintien d'un maillage de petits commerces de proximité...).

Enfin, le territoire compte au moins deux spécificités non alimentaires à mettre en valeur :

- la filière textile de luxe, autour de Caudry et de Villers-Outréaux.
- l'ameublement, concentré sur Iwuy.

A ce titre, il convient de prévoir le maintien économique de ces spécificités commerciales.

D'autres spécificités alimentaires, comme la bêtise de Cambrai, la bière brassée à Le Cateau, le maroilles (zone AOC à l'Est du territoire) ou encore l'andouillette peuvent contribuer à la valorisation du commerce local.

Ces spécificités commerciales participent à la lisibilité du territoire et méritent une reconnaissance à l'échelle de l'arrondissement.

5.3 Accompagner la tertiarisation du territoire

Le développement de la tertiarisation du territoire est une dynamique tendancielle. **Il convient ici d'accompagner ce développement en limitant les contraintes réglementaires à une implantation** (pour les activités non nuisantes) en tissu urbain existant par résorption de friches notamment.

Concernant les pôles sanitaires du Cambrésis, le renforcement de leur attractivité est à privilégier afin de préserver des équipements publics de premier ordre indispensable à un territoire de 160 000 habitants.

Enfin l'implantation de services devra se faire en lien avec l'organisation urbaine du territoire et notamment afin de favoriser l'usage des transports en commun. Aussi, **l'implantation d'équipements d'accueil d'entreprises tertiaires (pépinières, hôtel d'entreprise...) ou d'équipements publics et administratifs sera privilégiée à proximité des gares ou des principaux arrêts de transport collectif.**

5.4 Faire du tourisme un nouvel axe de développement économique du Cambrésis

5.4.1 Structurer une offre touristique globale et respectueuse de l'environnement

Le territoire bénéficie d'une offre touristique intéressante, mais très "individualisée". **Le territoire doit profiter du rayonnement régional du musée Matisse, pour fédérer une offre globale à l'échelle de l'arrondissement.**



Les musées et le cadre patrimonial de Cambrai, le charme du Haut Escaut et de l'Abbaye de Vaucelles, l'histoire industrielle de Caudry et le musée Matisse doivent être identifiés comme un potentiel global lisible en tant que tel. Cette offre commune doit également être relayée par un réseau d'hébergement et de restauration diversifiée, mais complémentaire à l'échelle de l'arrondissement.

Le lien direct entre la qualité environnementale des vallées et leur potentiel touristique impose la mise en place d'un développement raisonné.

L'ouverture au public de certains sites doit s'inscrire dans une politique globale de valorisation et de préservation de l'environnement à traduire dans le projet de trame verte et bleue spécifique au Cambrésis. A ce jour le phénomène de "cabanisation" de la vallée de La Sensée constitue le principal développement à maîtriser.

5.4.2 Diversifier les "créneaux" touristiques

A partir de ces pôles d'ancrage majeurs de l'offre touristique du Cambrésis, le territoire doit explorer d'autres potentiels plus transversaux comme :

- Le tourisme d'eau, qui peut profiter de la très grande diversité du réseau hydraulique du territoire : tourisme fluvial, activités nautiques sportives ou de loisirs, pêche, découverte de la faune et de la flore. Ce développement peut s'appuyer sur le SRDVE et doit s'inscrire dans une démarche respectueuse des qualités environnementales.
- Le tourisme de mémoire, qui peut s'ouvrir sur le réseau de cimetières militaires et sur le site d'Ors autour de la mémoire de Wilfred Owen.
- Le tourisme d'affaire, qui peut s'organiser autour de la reconversion de la base aérienne de Niergnies, et se conjuguer avec un tourisme industriel.
- L'agrotourisme, qui peut profiter de la grande qualité de patrimoine bâti, de la diversité des filières agricoles et du maillage de cheminement à parfaire, pour «cultiver» le tourisme vert.
- Le tourisme des « savoir-faire » autour de la dentelle, de la broderie ou de la fabrication de la chaise.

5.5 Développer l'accès au numérique haut et très haut débit des territoires.

Avec la résorption progressive des zones d'ombres en haut débit, la question de l'accessibilité des sites stratégiques du territoire en très haut débit se pose. **Les sites stratégiques devront être équipés à l'horizon 2020.** Les principales zones d'activités ainsi que les principaux équipements structurants du territoire (centres hospitaliers) seront équipés. Cette accessibilité très haut débit sera à l'avenir un élément déterminant dans l'implantation de nouvelles entreprises.

A cela s'ajoute **pour les opérations d'aménagement, l'intérêt de veiller à l'accessibilité au numérique** en haut voire très haut débit en amont de l'aménagement dans un objectif d'accessibilité pour tous.

5.6 Améliorer la santé de la population.

Le territoire doit améliorer les conditions de santé de sa population. Pour ce faire, l'amélioration des conditions d'habitat en lien avec la précarité énergétique des populations, la mise en place progressive d'un réseau de transport collectif d'arrondissement permettant de meilleurs déplacements notamment vers l'emploi, les services de santé et l'amélioration du cadre de vie du territoire (qualité de l'air de l'eau, nuisances sonores, risques naturels et technologiques...) contribueront à la meilleure santé des habitants du Cambrésis.

5.7 Développer l'offre de loisirs.

Le territoire bénéficie d'une offre de loisirs encore réduite qu'il convient de renforcer. Les grands équipements de loisirs et sportifs se localiseront dans les

pôles de centralités et seront connectés au réseau de transport collectif.

